



COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SA NEOLIFE

COMPTES ANNUELS
DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

expertise comptable

social

conseil

commissariat aux comptes

audit

Siège Social : Le Thelemos 12 et 15 quai du commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 Web. <http://www.orial.fr>

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

SAS au capital de 3 726 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Lyon - Paris - Valréas - Villefranche-sur-Saône

Membre du réseau JPA international

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Emprunts existants au 31/12/2016</i>	22
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	23
<i>Autres informations</i>	25
<i>Engagements hors-bilan</i>	26
2. Détail des comptes	28
Bilan détaillé	29
Compte de résultat détaillé	34
3. Documents fiscaux	39

Comptes annuels

 **Rapport de présentation des comptes annuels****RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA NEOLIFE relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euro
Total bilan	7 761 818,14
Chiffre d'affaires	3 583 782,07
Résultat net comptable (Bénéfice)	576 281,06

*Fait à Lyon
Le 17/03/2017*

Pour S.A.S. Oriol

***S. AIGLOZ, Associé**
*Expert-comptable**


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 007 858	279 016	728 842	385 733
Frais de recherche et de développement	837 994	149 753	688 241	908 442
Concessions, brevets et droits assimilés	42 297	41 081	1 216	50 551
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	92 476	38 947	53 529	149 270
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag	643 739	254 815	388 923	428 718
Autres immobilisations corporelles	109 029	77 332	31 697	45 262
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 031 583	316 000	3 715 583	705 240
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	59 305		59 305	33 606
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 824 281	1 156 944	5 667 337	2 706 822
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	633 575	16 731	616 844	544 007
Créances				
Clients et comptes rattachés	713 318	8 218	705 099	481 045
Fournisseurs débiteurs	25 286		25 286	17 668
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfiques	185 771		185 771	243 242
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	65 323		65 323	113 819
Autres créances	34 473		34 473	343
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				20 294
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	308 421		308 421	665 659
Charges constatées d'avance	90 462		90 462	85 345
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 056 628	24 949	2 031 679	2 171 422
Charges à répartir sur plusieurs exercices	19 374		19 374	35 022
Prime de remboursement des obligations	43 429		43 429	79 395
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	62 803		62 803	114 417
TOTAL ACTIF	8 943 712	1 181 894	7 761 818	4 992 661


Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 344 514	5 772 973
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	589 858	247 165
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	390 000	390 000
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 860 884	-2 769 909
Résultat de l'exercice	576 281	-2 090 975
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 124	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 045 892	1 549 255
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	24 232	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 232	
Emprunts obligataires convertibles	1 043 018	1 043 018
Autres emprunts obligataires	11 169	10 956
<i>Emprunts</i>	1 087 956	1 184 096
<i>Découverts et concours bancaires</i>	592	80 646
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 088 548	1 264 742
Emprunts et dettes financières diverses	190 000	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 059 592	872 198
<i>Personnel</i>	79 357	78 237
<i>Organismes sociaux</i>	118 674	154 311
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	843	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	419	746
Dettes fiscales et sociales	199 293	233 294
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 074	15 198
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 691 694	3 443 406
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 761 818	4 992 661

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	3 502 734	3 138 123	364 611	11,62
Production vendue	81 048	73 780	7 268	9,85
Autres produits	549 236	477 177	72 059	15,10
Total	4 133 018	3 689 081	443 938	12,03
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	2 866 348	2 658 645	207 703	7,81
Variation de stock (m/ses)	-84 568	-50 812	-33 756	66,43
Achats de m.p & aut.approv.	5 285	437	4 848	NS
Autres achats & charges externes	1 427 420	1 482 129	-54 708	-3,69
Total	4 214 486	4 090 399	124 087	3,03
MARGE SUR M/SES & MAT	-81 467	-401 318	319 851	-79,70
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	17 721	20 316	-2 594	-12,77
Salaires et Traitements	813 370	958 846	-145 476	-15,17
Charges sociales	329 251	402 615	-73 364	-18,22
Amortissements et provisions	445 827	408 389	37 438	9,17
Autres charges	94 023	1 637	92 385	NS
Total	1 700 192	1 791 804	-91 612	-5,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 781 659	-2 193 122	411 463	-18,76
Produits financiers	4 435	4 722	-287	-6,07
Charges financières	463 615	133 013	330 602	248,55
Résultat financier	-459 180	-128 291	-330 889	257,92
RESULTAT COURANT	-2 240 839	-2 321 413	80 574	-3,47
Produits exceptionnels	3 284 913	1 636	3 283 277	NS
Charges exceptionnelles	646 812	5 748	641 065	NS
Résultat exceptionnel	2 638 101	-4 111	2 642 212	NS
Impôts sur les bénéfices	-179 019	-234 549	55 530	-23,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	576 281	-2 090 975	2 667 256	-127,56

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NEOLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 7 761 818 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 576 281 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2017 par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du même jour.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société Neolife SA, société tête de Groupe, a été retenue par le Conseil de Surveillance.

Pour rappel, le financement du développement de la Société s'est effectué principalement par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et par endettement bancaires et / ou obligataires.

Les prévisions de trésorerie établies pour l'exercice 2017 prennent en compte les éléments suivants :

- Une trésorerie nette positive de 308 K€ au 31 décembre 2016,
- Des autorisations de lignes de découverts à hauteur de 150 K€,
- La réception prévue du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 179 K€,
- L'obtention de prêts bancaires dont auprès de la BPI pour un montant net de 440 K€.

Le total des financements d'ores et déjà identifiés pour 2017, hors levées supplémentaires de fonds, s'élève donc à 769 K€.

En prenant en compte ces derniers éléments, Neolife ne pourra pas couvrir ses besoins jusqu'à la prochaine clôture comptable de l'exercice 2017.

La Société estime cependant ne pas être exposée à un risque de liquidité avant mai 2017.

Neolife estime également que le montant supplémentaire nécessaire à la poursuite de son exploitation jusqu'à fin décembre 2017 est de 1 649 K€ (ce montant prend en compte le remboursement des OCA « 2013 » prévu en décembre 2017 pour un montant de 348 K€ en ce y compris le montant de la prime de non conversion estimée à 48 K€).

Afin de couvrir ce besoin supplémentaire, les actionnaires actuels ont encore la possibilité d'exercer leurs Bons de Souscriptions en Actions pour un montant de 2 170 K€.

La Société travaille également sur un projet de levée de fonds sur le marché Alternext.

La Société peut également tirer des tranches supplémentaires sur le contrat OCABSA 2016 pour un montant maximal de 1,6 M€.

Enfin, la Société dispose également en cas de besoin, de la faculté de réduire son rythme de dépenses afférentes à son développement commercial.

Règles et méthodes comptables

Ces éléments conduisent le Conseil de Surveillance à considérer que l'hypothèse de continuité d'exploitation est la plus probable et permettent à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie pour les douze mois à venir.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation précisées à l'article 212.3 alinéa 2 du règlement 2014-03 relatif au PCG sont remplies.

Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'introduction en bourse

Les frais, honoraires, commissions engagés dans le cadre de la constitution de la société, des mouvements intervenus sur le capital social et de son introduction en bourse sont inscrits à l'actif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à la valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Ainsi les titres TECHLIFE ont été dépréciés à la clôture pour un montant de 316 K€.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les coûts engagés lors de l'émission des emprunts sont activés et amortis sur la durée des emprunts.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 6 752 euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Opérations sur le capital, levée de bons de souscription d'actions par Neolife

- Suivant décision du conseil d'administration du 14 juin 2016, prises sur délégation de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2016, il a été réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 109.335,20 euros par émission de 168.208 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 65.937,54 euros et une prime d'émission de 43.397,66 euros, portant ainsi le capital social de 5.772.973,43 euros à 5.838.910,97 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration du 23 juin 2016, prises sur délégation de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2016, il a été réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 13.000 euros par émission de 20.000 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 7.840 euros et une prime d'émission de 5.160 euros, portant ainsi le capital social de 5.838.910,97 euros à 5.846.750,97 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration en date du 23 juin 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant de 78.755,20 euros par émission de 196.888 actions ordinaires chacune à la suite de l'exercice de BSA, soit une augmentation du capital social en nominal de 77.180,10 euros et une prime d'émission de 1.575,10 euros, portant ainsi le capital social de 5.846.750,97 à 5.923.931,07 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration en date du 29 juin 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant de 151.161,60 euros par émission de 377.904 actions ordinaires chacune à la suite de l'exercice de BSA, soit une augmentation du capital social en nominal de 148.138,37 euros et une prime d'émission de 3.023,23 euros, portant ainsi le capital social de 5.923.931,07 à 6.072.069,44 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration du 8 juillet 2016, prises sur délégation de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2016, il a été réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 10.010 euros par émission de 15.400 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 6.036,80 euros et une prime d'émission de 3.973,20 euros, portant ainsi le capital social de 6.072.069,44 euros à 6.078.106,24 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration en date du 8 juillet 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant de 240.000,00 euros par émission de 600.000 actions ordinaires chacune à la suite de l'exercice de BSA, soit une augmentation du capital social en nominal de 235.200,00 euros et une prime d'émission de 4.800,00 euros, portant ainsi le capital social de 6.078.106,24 à 6.313.306,24 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration en date du 20 juillet 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant de 119.722,40 euros par émission de 299.306 actions ordinaires chacune à la suite de l'exercice de BSA, soit une augmentation du capital social en nominal de 117.327,95 euros et une prime d'émission de 2.394,45 euros, portant ainsi le capital social de 6.313.306,24 à 6.430.634,19 euros.

- Suivant décision du conseil d'administration en date du 28 juillet 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant de 19.094 euros par émission de 47.735 actions ordinaires chacune à la suite de l'exercice de BSA, soit une augmentation du capital social en nominal de 18.712,12 euros et une prime d'émission de 381,88 euros, portant ainsi le capital social de 6.430.634,19 à 6.449.346,31 euros.

- Suivant décision de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2016, complétée par une décision du conseil d'administration du 15 septembre 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 364.000 euros par émission de 560.000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation du capital social en nominal de 219.520 euros et une prime d'émission de 144.480 euros, portant ainsi le capital social de 6.449.346,31 à 6.668.866,31 euros.

- Suivant décision de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2016, complétée par deux décisions du Conseil d'administration en date du 20 septembre 2016 et du 23 septembre 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 65.000 euros par émission de 100.000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation du capital social en nominal de 39.200 euros et une prime d'émission de 25.800 euros, portant ainsi le capital social de 6.668.866,31 à 6.708.066,31 euros.

- Suivant décision du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant

Faits caractéristiques

de 442.988,40 euros par émission de 1.107.471 actions ordinaires chacune à la suite de l'exercice de BSA, soit une augmentation du capital social en nominal de 434.128,63 euros et une prime d'émission de 8.859,77 euros, portant ainsi le capital social de 6.708.066,31 à 7.142.194,94 euros.

- Suivant décision du Conseil d'administration en date du 4 octobre 2016, il a été réalisé une augmentation de capital d'un montant de 49.999,30 euros par émission de 48.104 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital social en nominal de 18.856,77 euros et une prime d'émission de 31.142,53 euros, portant le capital social de 7.142.194,94 euros à 7.161.051,71 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 22 décembre 2016, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date du 14 novembre 2016 d'un montant nominal de 13.754,104 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,57 euro, de 35.087 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 19.999,59 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 24 novembre 2016 d'un montant nominal de 19.932,024 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,59 euro, de 50.847 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 5 décembre 2016 d'un montant nominal de 19.932,024 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,59 euro, de 50.847 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 19 décembre 2016 d'un montant nominal de 23.058,616 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 58.823 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et

o augmentation de capital en date du 22 décembre 2016 d'un montant nominal de 40.344,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 102.920 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 102.920 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 41.168 euros.

- Suivant décision du directoire en date du 30 décembre 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital en date du 27 décembre 2016 d'un montant nominal de 66.440,47 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,59 euro, de 169.491 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total (prime d'émission incluse) de 99.999,69 euros, résultant de la conversion de 10 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2016 est fixé à 7.344.513,59€ et il est divisé en 18.719.663 actions.

Mise en place d'un emprunt obligataire en août 2016 (OCABSA 2016) dans d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'un maximum de 2 M€

Sur le fondement de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2016, le conseil d'administration du 4 août 2016 a décidé de l'émission au profit de BRACKNOR Fund Ltd d'un emprunt obligataire dont les modalités sont les suivantes :

Date de mise en place : 04/08/2016

Durée : 18 mois

Montant nominal de l'emprunt : 400 000 €

Nombre d'OCA : 40

Nominal d'une OCA : 10 000 €

Taux d'intérêt : néant

Faits caractéristiques

Parité de conversion : voir ci-dessous

Nombre d'actions max en cas de conversion totale : 800 000*

* Soit sur la base du prix minimal autorisée par la 15ème résolution de l'AGE du 11 mai 2016, soit 0,50€ correspondant à un cours de bourse de 0,59€.

Compte tenu des conversions réalisées au 31 décembre 2016 (21 OCA converties sur les 40 émises), le nombre maximal d'actions à émettre en cas de conversion totale serait de 380 000 (sur la base du prix minimal autorisée par la 15ème résolution de l'AGE du 11 mai 2016, soit 0,50€ correspondant à un cours de bourse de 0,59€).

NEOLIFE® aura par ailleurs la possibilité d'émettre 160 OCABSA supplémentaires par tranche de 20 OCABSA, soit 200 000 €, (représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 1.600.000 euros) au profit de l'Investisseur, sur le fondement de la 13ème résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2016.

Principales caractéristiques des OCA :

Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission.

Les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions :

$$N = V_n / P$$

- « N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles NEOLIFE® à émettre sur conversion d'une OCA ;

- « V_n » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

- « P » : (modifié par avenant du 14 novembre 2016) correspondant à 85 % du plus bas prix quotidien pondéré par les volumes (VWAP) des 15 derniers jours de bourse de l'action NEOLIFE® (tel que publié par Bloomberg) précédant la date de la demande de conversion (et ne pouvant être inférieur au prix plancher fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2016, soit 0,50€), étant précisé que les jours de bourse pendant lesquels BRACKNOR Fund Ltd sera intervenu pour plus de 25% des volumes à l'achat ou à la vente seront exclus du calcul.

Principales caractéristiques des BSA :

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « Période d'Exercice des BSA »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle NEOLIFE® (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du plus bas cours de clôture des actions NEOLIFE® (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés.

Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier.

Introduction de Neolife sur le marché Alternext Paris

Cotée sur le Marché Libre depuis décembre 2013, la société Neolife a souhaité l'admission de ses actions sur Alternext Paris afin d'accroître l'attractivité du titre et lui donner accès à de nouvelles sources de financement.

Les titres ont ainsi été admis sur le marché Alternext Paris en date du 29 septembre 2016 par cotation directe.

Faits caractéristiques

Création de la société Neoco

La société Neoco a été créée le 4 avril 2016. Neolife a apporté l'intégralité des brevets qu'elle possédait à Neoco. Les brevets ont été valorisés 3.284.000 euros dans le contrat d'apport du 10 mars 2016.

La plus-value comptabilisée au titre de cette opération s'élève à 2.644.790€.

Changement de gouvernance

L'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2016, dans sa 1ère résolution, a décidé de modifier avec effet immédiat le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a été constitué avec les nominations de Patrick Marché, Vincent Bazi, Michel Masson, Norbert Fontanel, Serge Mathieu (représentant permanent de la société Novali) et Jean-Claude Lévêque (représentant permanent de Phitrust Impact Investors).

Le Directoire est composé de Sébastien Marin-Lafèche, Bernard Voisin, Emmanuel Ginon, Patrick André et Florence Moulin. Le Conseil de Surveillance a également décidé à l'unanimité de nommer Madame Florence Moulin en qualité de Présidente du Directoire.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 772 134	987 045	913 326	1 845 852
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	278 220	283 416	426 862	134 773
Immobilisations incorporelles	2 050 354	1 270 460	1 340 189	1 980 625
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	596 139	47 600		643 739
- Installations générales, agencements aménagements divers	48 256			48 256
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 612	3 162		60 774
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	702 006	50 762		752 768
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	705 240	3 326 343		4 031 583
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	33 606	25 699		59 305
Immobilisations financières	738 846	3 352 042		4 090 888
ACTIF IMMOBILISE	3 491 205	4 673 265	1 340 189	6 824 281

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 270 460	50 762	3 352 042	4 673 265
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 270 460	50 762	3 352 042	4 673 265
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	368 695			368 695
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	971 493			971 493
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 340 189			1 340 189

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	1 315	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	727 527	20,00
Total	728 842	

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement	837 994	5
Frais de recherche	837 994	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU NEOCO 69760 LIMONEST	3 284 000		100,00	
SAS TECHLIFE 69760 LIMONEST	313 250	-336 149	80,47	-195 086
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 031 583	3 715 583			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises	4 031 583	3 715 383			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les titres TECHLIFE ont été dépréciés pour 316 K€.

La société NEOCO a été créée le 4 avril 2016.

La date de clôture de son premier exercice aura lieu le 31/12/2017.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	477 959	277 228	326 417	428 769
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 398	8 157	6 527	80 028
Immobilisations incorporelles	556 357	285 385	332 945	508 797
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	167 420	87 395		254 815
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 944	7 562		29 506
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 662	9 164		47 826
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	228 026	104 121		332 147
ACTIF IMMOBILISE	784 383	389 506	332 945	840 944

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 173 937 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	59 305		59 305
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	713 318	713 318	
Autres	310 853	310 853	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	90 462	90 462	
Total	1 173 937	1 114 632	59 305
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 055
Fournisseurs - RRR à obtenir	4 191
Total	9 246

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 344 513,59 euro décomposé en 18 719 663 titres d'une valeur nominale de 0,39 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 710 632	0,39
Titres émis pendant l'exercice	4 009 031	0,39
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	18 719 663	0,39

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
NEXSTAGE 75008 PARIS	31,82	5 957 632,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		6 124		6 124
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		6 124		6 124
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		6 124		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		24 232			24 232
Total		24 232			24 232
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		24 232			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 691 694 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	1 043 018	347 999	695 019	
Autres emprunts obligataires (*)	11 169	11 169		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	592	592		
- à plus de 1 an à l'origine	1 087 956	327 022	623 434	137 500
Emprunts et dettes financières divers (*)	190 000	190 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 059 592	1 059 592		
Dettes fiscales et sociales	199 293	199 293		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	100 075	100 075		
Produits constatés d'avance				
Total	3 691 694	2 235 742	1 318 453	137 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	250 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	354 031			
(**) Dont envers Groupe et associés	1			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	157 144
Int.courus s/aut.emp.obligataires	11 169
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	9 096
BANQUES INTERETS COU	592
Dettes provis. pr congés à payer	21 019
Personnel - Primes et Com à payer	5 700
Charges sociales s/congés à payer	9 041
Charges sociales - charges à payer	50 017
FORMATION CONTINUE	4 401
TAXE D APPRENTISSAGE	5 441
Etat - autres charges à payer	419
Total	274 039

 **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	90 462		
Total	90 462		

Emprunts existants au 31/12/2016

Emprunts souscrits auprès des établissements bancaires

Emprunts existants au 31 décembre 2016						
Prêteur et objet	Montant nominal en €	Taux (hors assu. et garantie)	Date	Durée (et différé d'amortissement)	Garanties	Solde à rembourser au 31/12/16
HSBC - Filiales	181 870	2,43%	mars-13	60 mois	Nantissement de matériel + garantie BPI	51 611
HSBC - BFR	300 000	2,34%	sept-13	48 mois	Caution solidaire de 4 associés 30% + garantie BPI 70%	64 834
CE - BFR	500 000	3,50%	févr-14	36 mois	Caution solidaire des associés 30% + garantie BPI 70%	43 692
HSBC - Filiales	21 000	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	12 548
HSBC - Filiales	39 200	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	23 424
HSBC - Filiales	26 050	2,35%	janv-15	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	16 126
CE - Bureau	25 000	2,20%	déc-14	36	RAS	8 517
CE - Filiales	100 000	2,50%	févr-15	48	Garantie BPI 50%	61 607
BPI - Innovation	500 000	4,52%	mai-15	60 mois (21 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%	500 000
BPI - Innovation	250 000	4,68%	févr-16		- Garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt Amorçage Investissement à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	250 000
BPI / OSEO	100 000	0,00%	févr-13	31/03/2018	Réalisation des investissements R&D	46 500
					Int; courus	9 096
Total endettement brut au 31 décembre 2016						1 067 955

Emprunts obligataires

Emprunts obligataires convertibles	Nombre d'obligations	Valeur nominale d'une OC	Montant nominal de l'émission	Taux d'intérêt annuel / PNC	Périodicité de règlement des intérêts	Montant à rembourser	Nombre d'actions en cas de conversion totale	Date d'échéance maximum
OC 18/12/2013	64 516	4,65 €	299 999 €	6% / 4%	Trimestrielle	299 999 €	599 998	18/12/2017
OCABSA 29/04/2014	399 436	1,50 €	599 154 €	6% / 4%	Trimestrielle	599 154 €	1 198 308	30/04/2018
Prime de non conversion OC 2013						48 000 €		
Prime de non conversion OCABSA 2014						95 865 €		
Total			899 153 €			1 043 018 €	1 798 306	
BEOCABSA Bracknor	19	10 000,00 €	190 000 €	N/A	N/A	0 €	380 000	28/02/2018

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2016
Ventes de marchandises	3 502 734
Produits des activités annexes	81 048
TOTAL	3 583 782

Le chiffre d'affaires provient de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est générée par la livraison des produits.

En outre, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la vente de compound (matériau de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profilés. Cette comptabilisation, reflétant la réalité juridique, est reconnue au moment de la livraison des produits.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 20 098 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Commissaire aux comptes Suppléant

Honoraire de certification des comptes : 11 500 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-2 247 591	-185 771	-2 061 820
+ Résultat exceptionnel	2 638 101		2 638 101
- Participations des salariés			
Résultat comptable	390 510	-185 771	576 281

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 1 556 226 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	6 124
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	6 124
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	24 232
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	24 232
C. Déficits reportables	4 650 570
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	1 556 226
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Obtention de nouveaux emprunts :

Au cours du 1er trimestre 2017, Neolife a obtenu les emprunts suivants :

- sur janvier 2017, emprunt auprès d'HSBC d'un montant maximum de 220 K€ pour une durée de 48 mois dont l'objet est le financement de matériels. Il est contre-garanti par BPI France Financement à hauteur de 60 %. Cet emprunt porte intérêts à taux fixe à hauteur de 1,60% l'an.

- sur février 2017, emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant nominal de 250 K€ pour une durée de 48 mois dont l'objet est le financement du BFR. Il est contre-garanti par BPI France Financement à hauteur de 60 %. Cet emprunt porte intérêts à taux fixe à hauteur de 1,40% l'an.

- Sur mars 2017, emprunt auprès de la BPI d'un montant nominal de 200 K€ pour une durée de 96 mois dont l'objet est le financement du programme d'innovation. Il bénéficie d'une période de différé d'amortissement de 36 mois et porte intérêt à hauteur de 4,47% l'an. Il est garantie par :

o Un dépôt de 10 K€ rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,

o Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,

o Une garantie auprès du dispositif InnovFin du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.

Suivi du contrat OCABSA 2016 :

A la date de l'arrêté des comptes, le nombre d'OCA en circulation s'élève à 11.

Le 16 janvier 2017 et le 20 février 2017, Bracknor Fund ltd a demandé la conversion respectivement de 3 OC et de 5 OC supplémentaires.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 12 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Total	12	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

 Engagements hors-bilan

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 181 870 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 300 000 euros est garanti par :
 - Le cautionnement solidaire de quatre associés à hauteur de 30 %,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 70 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant nominal de 500 000 euros est garanti par :
 - Le cautionnement solidaire des associés à hauteur de 30 %,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 70 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 39 200 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 21 000 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 26 050 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 500 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 25 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%,
 - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE,

- L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant nominal de 100 000 euros est garanti par :
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50%.

 **Engagements hors-bilan**

- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
20110000 - Frais de constitution	10 881,40		10 881,40	10 881,40
20130000 - Frais d'augmentation de capit	874 348,07		874 348,07	400 254,37
20131000 - FRAIS INTRO EN BOURSE	122 628,90		122 628,90	122 628,90
28011000 - AMORT FRAIS DE CONSTIT		9 566,46	-9 566,46	-7 390,18
28013000 - AMORT FRAIS AUGMENTAT		194 112,66	-194 112,66	-89 830,32
28013100 - AMORT INTRO EN BOURSE		75 337,13	-75 337,13	-50 811,35
Frais d'établissement	1 007 858,37	279 016,25	728 842,12	385 732,82
20300000 - Frais de recherche et dévelop	837 993,67		837 993,67	1 238 369,15
28030000 - Amortis. frais recherche & dév		149 753,15	-149 753,15	-329 927,22
Frais de recherche et de développement	837 993,67	149 753,15	688 240,52	908 441,93
20500000 - Concessions brevets et licenc	42 297,30		42 297,30	42 297,30
20510000 - Brevets et marques				53 820,39
28050000 - Amortis.concess brevets & lic		41 081,05	-41 081,05	-45 566,44
Concessions, brevets et droits assimilés	42 297,30	41 081,05	1 216,25	50 551,25
Fonds commercial				
20800000 - Autres immobilisat. incorporell	55 669,20		55 669,20	49 544,20
23200000 - Immobilisat. incorporelles en	36 806,76		36 806,76	132 557,84
28080000 - Amortis. autres immobil. incor		38 946,68	-38 946,68	-32 831,76
Autres immobilisations incorporelles	92 475,96	38 946,68	53 529,28	149 270,28
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
21540000 - Matériel industriel	561 687,50		561 687,50	514 087,50
21550000 - Outillage industriel	82 051,00		82 051,00	82 051,00
28154000 - AMORT MATERIEL INDUST		202 135,17	-202 135,17	-131 150,46
28155000 - AMORT OUTILLAGE INDUS		52 680,03	-52 680,03	-36 269,82
Installations techniques, matériel et outillag	643 738,50	254 815,20	388 923,30	428 718,22
21810000 - Instal.gales, agenct, aménagt.	48 255,67		48 255,67	48 255,67
21830000 - Matériel de bureau & informati	52 327,76		52 327,76	49 165,86
21840000 - Mobilier	8 445,75		8 445,75	8 445,75
28181000 - Amortis. instal. gales, agenct.		29 505,92	-29 505,92	-21 943,77
28183000 - Amortis. matér.bureau et infor		41 168,13	-41 168,13	-33 579,12
28184000 - Amortis. mobilier		6 657,85	-6 657,85	-5 082,74
Autres immobilisations corporelles	109 029,18	77 331,90	31 697,28	45 261,65
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
26101000 - TP TECHLIFE	705 240,00		705 240,00	705 240,00
26102000 - TP NEOCO	3 326 343,00		3 326 343,00	
29610000 - Dépréciations titres participat.		316 000,00	-316 000,00	
Participations et créances rattachées	4 031 583,00	316 000,00	3 715 583,00	705 240,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
27500000 - Dépôts et cautionnements	46 105,80		46 105,80	33 605,80
27700000 - Actions propres ou parts prop	13 199,31		13 199,31	
Autres immobilisations financières	59 305,11		59 305,11	33 605,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 824 281,09	1 156 944,23	5 667 336,86	2 706 821,95
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Produits intermédiaires et finis				
37000000 - Stocks de marchandises	633 575,00		633 575,00	549 007,13
39700000 - Dépréciations stocks de marc		16 730,92	-16 730,92	-5 000,00
Marchandises	633 575,00	16 730,92	616 844,08	544 007,13
Créances				
41100000 - Clients à 19.6%				65,30
41120000 - Clients à 20%	680 974,38		680 974,38	449 840,33
41180000 - Clients intracommunautaires	45,00		45,00	11 852,36
41190000 - Clients Export	16 886,18		16 886,18	15 117,72
41620000 - CLIENTS DOUTEUX 20%	10 356,68		10 356,68	7 677,14
41810000 - Clients - factures à établir	5 055,28		5 055,28	
49100000 - Dépréciations comptes clients		8 218,47	-8 218,47	-3 507,66
Clients et comptes rattachés	713 317,52	8 218,47	705 099,05	481 045,19
40100000 - Fournisseurs	21 095,41		21 095,41	707,70
40980000 - Fournisseurs - RRR à obtenir	4 190,98		4 190,98	16 960,00
Fournisseurs débiteurs	25 286,39		25 286,39	17 667,70
Personnel				
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices	179 019,00		179 019,00	234 549,00
44410000 - CICE	6 752,22		6 752,22	8 693,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	185 771,22		185 771,22	243 242,00
44520000 - TVA due intracommunautaire	0,23		0,23	
44562000 - TVA déductible s/immobilisati	9 150,53		9 150,53	5 929,84
44566000 - TVA déductible s/aut.biens et	29 921,69		29 921,69	
44566100 - TVA s/encaissements				54 333,49
44567000 - Crédit de TVA à reporter				43 354,00
44571300 - TVA collectée s/ sous-traitanc	0,08		0,08	
44583000 - Remboursement de TVA dem	3 698,00		3 698,00	
44586000 - TVA sur factures non parvenu	22 552,31		22 552,31	10 202,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	65 322,84		65 322,84	113 819,33
45110000 - Neoco	3 789,30		3 789,30	
46711600 - NDF F TAILLAND				342,63
46711930 - NDF J PINTO	800,00		800,00	
46711940 - NDF X SAFAR	800,00		800,00	
46720000 - Fonds bloques pour contrat d	29 083,22		29 083,22	
Autres créances	34 472,52		34 472,52	342,63
Divers				
40910000 - Fournisseurs - acomptes s/co				20 294,40
Avances et acomptes versés sur commande				20 294,40
Valeurs mobilières de placement				
51220000 - HSBC	139 371,55		139 371,55	
51230000 - Caisse d'épargne	169 049,33		169 049,33	647 770,26
51250000 - CIC				17 888,67
Disponibilités	308 420,88		308 420,88	665 658,93
48600000 - Charges constatées d'avance	90 461,54		90 461,54	85 344,66
Charges constatées d'avance	90 461,54		90 461,54	85 344,66
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 056 627,91	24 949,39	2 031 678,52	2 171 421,97
48160000 - Frais d'émission d'emprunts 1	728,43		728,43	1 311,50
48161000 - FRAIS EMISSION EMP 200	1 031,67		1 031,67	1 855,64
48161100 - FRAIS EMISSION EMP 300	1 088,41		1 088,41	2 511,37
48161200 - FRAIS EMISSION OC 299 K	4 091,02		4 091,02	6 170,72
48161300 - FRAIS EMISSION EMP 500	503,92		503,92	3 333,64
48161400 - FRAIS EMISSION OBSA 599	10 277,83		10 277,83	18 012,70
48161500 - FRAIS EMISSION EMP BPI 5	1 652,66		1 652,66	1 826,33


Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Charges à répartir sur plusieurs exercices	19 373,94		19 373,94	35 021,90
16900000 - Primes de rembourst des obli	11 572,57		11 572,57	23 572,55
16910000 - PRIME REMBOURSEMENT	31 856,25		31 856,25	55 822,41
Prime de remboursement des obligations	43 428,82		43 428,82	79 394,96
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	62 802,76		62 802,76	114 416,86
TOTAL ACTIF	8 943 711,76	1 181 893,62	7 761 818,14	4 992 660,78

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	7 344 513,59	5 772 973,43
Capital social ou individuel	7 344 513,59	5 772 973,43
10410000 - Primes d'émission	589 857,62	247 165,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	589 857,62	247 165,31
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
10620000 - Réserves indisponibles	390 000,00	390 000,00
Réserves réglementées	390 000,00	390 000,00
Autres réserves		
11900000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-4 860 884,15	-2 769 908,95
Report à nouveau	-4 860 884,15	-2 769 908,95
Résultat de l'exercice	576 281,06	-2 090 975,20
Subventions d'investissement		
14500000 - Amortissements dérogatoires	6 123,64	
Provisions réglementées	6 123,64	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 045 891,76	1 549 254,59
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
15115000 - Provisions pour charges	24 232,00	
Provisions pour risques	24 232,00	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 232,00	
16110000 - EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE	299 999,40	299 999,40
16110100 - PRIME DE NON CONVERSION OC	47 999,90	47 999,90
16120000 - EMPRUNT OBLIGATAIRE A BSA	599 154,00	599 154,00
16120100 - PRIME DE NON CONVERSION OBSA	95 864,64	95 864,64
Emprunts obligataires convertibles	1 043 017,94	1 043 017,94
16883000 - Int.courus s/aut.emp.obligataires	11 169,00	10 956,03
Autres emprunts obligataires	11 169,00	10 956,03
16411000 - Pret OSEO 100K€	46 500,00	66 250,00
16412000 - PRET HSBC 182K€	51 611,27	89 067,44
16413000 - PRET HSBC 300K€	64 834,14	140 986,15
16414000 - Pret CE 500K€	43 692,01	214 702,83
16415000 - PRET HSBC 39K€	23 423,84	31 092,73
16416000 - PRET HSBC 21 KE	12 548,45	16 656,79
16417000 - PRET HSBC 30 KE	16 125,79	21 253,54
16418000 - PRET CE 25 KE	8 517,15	16 849,15
16419000 - PRET CE 100K€	61 606,85	86 031,47
16420000 - Pret BPI 500K€	500 000,00	500 000,00
16421000 - PRET BPI 250K€	250 000,00	
16884000 - Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	9 096,05	1 206,07
<i>Emprunts</i>	1 087 955,55	1 184 096,17
51210000 - LCL		118,30
51220000 - HSBC		78 845,87
51860000 - BANQUES INTERETS COU	592,23	1 681,86
<i>Découverts et concours bancaires</i>	592,23	80 646,03
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 088 547,78	1 264 742,20
16760000 - Emprunts à conditions particulières	190 000,00	
Emprunts et dettes financières diverses	190 000,00	
45517000 - Associés - comptes courants (MT)	0,70	

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	0,70	
41910000 - Clients - acomptes sur commandes		4 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 000,00
40100000 - Fournisseurs	902 447,38	804 195,05
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	157 144,49	68 003,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 059 591,87	872 198,24
42100000 - Personnel - rémunérations dues		43 663,65
42110000 - Personnel - rémunérations dues	52 638,44	
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	21 018,67	27 468,26
42860000 - Personnel - Primes et Com à payer	5 700,00	7 105,00
<i>Personnel</i>	79 357,11	78 236,91
43100000 - Sécurité sociale	32 252,81	32 289,63
43732000 - CAISSE RETRAITE	10 458,74	37 984,25
43760000 - APICIL MUTUELLE	7 062,86	8 434,89
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	9 040,81	11 926,99
43860000 - Charges sociales - charges à payer	50 017,32	50 883,32
43867300 - FORMATION CONTINUE	4 400,83	6 403,47
43867500 - TAXE D'APPRENTISSAGE	5 441,03	6 388,36
<i>Organismes sociaux</i>	118 674,40	154 310,91
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
44566300 - TVA ded s/ sous-traitance	0,08	
44566900 - TVA ded s/AIC	0,23	
44571200 - TVA COLLECTEE A 20%	0,04	
44587000 - TVA sur factures à établir	842,55	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	842,90	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
44860000 - Etat - autres charges à payer	418,50	746,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	418,50	746,00
Dettes fiscales et sociales	199 292,91	233 293,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
41100000 - Clients à 19.6%		93,86
41120000 - Clients à 20%	99 808,34	3 793,97
41180000 - Clients intracommunautaires	151,52	
46710700 - NDF J BOFFA		79,63
46710800 - NDF D GRONDIN		133,58
46710900 - NDF S MARIN		79,76
46711000 - NDF B VOISIN	25,00	3 250,61
46711200 - NDF F MOULIN	47,00	845,16
46711400 - NDF P MARCHE TAXI	42,32	6 131,17
46711700 - NDF ANDRE PATRICK		621,70
46711920 - NDF DANJOUX		168,52
Autres dettes	100 074,18	15 197,96
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 691 694,38	3 443 406,19
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 761 818,14	4 992 660,78

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
70712000 - VENTES COMPUND 20 %	1 220 291,04	1 131 460,81	88 830,23	7,85
70722200 - VENTES BARDAGES 20%	1 335 164,58	779 857,08	555 307,50	71,21
70722208 - VENTES BARDAGES TECHL	114 285,82	135 637,99	-21 352,17	-15,74
70722210 - VENTES TERRASSES 20%	175 373,64	331 837,46	-156 463,82	-47,15
70722218 - VENTES TERRASSES TECH	333 679,10	329 696,22	3 982,88	1,21
70722220 - VENTES ACCESSOIRES 20	42 342,57	150 410,52	-108 067,95	-71,85
70722221 - VENTES FRAIS DEPALETTI	8 942,37		8 942,37	
70722228 - VENTES ACCESSOIRES TE	24 810,24	46 273,72	-21 463,48	-46,38
70722800 - VENTES BARDAGES INTRA	94 008,14	44 104,70	49 903,44	113,15
70722810 - VENDE TERRASSES INTRA	6 631,72	1 125,60	5 506,12	489,17
70722820 - VENTES ACCESSOIRES INT	4 484,89	1 779,81	2 705,08	151,99
70722830 - VENTES FRAIS DEPALETTI	560,00		560,00	
70722900 - VENTES BARDAGES EXPO	55 154,76	49 502,99	5 651,77	11,42
70722910 - VENTES TERRASSES EXPO	13 999,07	14 242,71	-243,64	-1,71
70722920 - VENTES ACCESSOIRES EX	2 522,64	5 254,72	-2 732,08	-51,99
70722930 - VENTES FRAIS DEPALETTI	160,00		160,00	
70723000 - VENTES PERSIENNES 20%	70 323,35	7 915,67	62 407,68	788,41
70723018 - VENTES PERSIENNES A TE		794,49	-794,49	-100,00
70792800 - VENTES BARDAGES INTRA		30 030,20	-30 030,20	-100,00
70792810 - VENTES TERRASSES INTR		2 503,86	-2 503,86	-100,00
70792820 - VENTES ACCESSOIRES INT		3 649,33	-3 649,33	-100,00
70792900 - VENTES BARDAGES EXPO		39 877,57	-39 877,57	-100,00
70792910 - VENTES TERRASSES EXPO		19 244,86	-19 244,86	-100,00
70792920 - VENTES ACCESSOIRES EX		12 922,98	-12 922,98	-100,00
Ventes de marchandises	3 502 733,93	3 138 123,29	364 610,64	11,62
70800000 - Produits des activités annexe	1 724,00		1 724,00	
70852000 - PORT FACTURE 20%	56 046,74	59 636,20	-3 589,46	-6,02
70852008 - PORT FACTURE TECHLIFE	371,00	1 065,00	-694,00	-65,16
70858000 - PORT FACTURE INTRACOM	10 276,00	6 065,01	4 210,99	69,43
70859000 - PORT FACTURE EXPORT	3 751,00	2 343,70	1 407,30	60,05
70860100 - REFACTURATION LOYER T	2 000,00	3 447,56	-1 447,56	-41,99
70860200 - REFACTURATION LICENCE		720,00	-720,00	-100,00
70860300 - REFACTURATION LOCATIO	2 666,67		2 666,67	
70860400 - Refacturation assurance TEC	4 212,73		4 212,73	
70910000 - R.R.R.accordés s/vtes prod. fi		502,78	-502,78	-100,00
Production vendue	81 048,14	73 780,25	7 267,89	9,85
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
72100000 - Production immobilisée incorp	512 950,83	442 283,65	70 667,18	15,98
75800000 - Produits divers gestion coura	74,84	242,54	-167,70	-69,14
78174000 - Repris.s/prov.dépréc. créance		3 504,26	-3 504,26	-100,00
79100000 - Transfert de charges d'exploit	4 037,77		4 037,77	
79120000 - TRANSFERT FRAIS EMISSI		2 000,00	-2 000,00	-100,00
79140000 - Transfert Charges de Person	13 111,18	6 691,34	6 419,84	95,94
79150000 - Retenue avantage en nature	19 061,71	22 455,47	-3 393,76	-15,11
Autres produits	549 236,33	477 177,26	72 059,07	15,10
Total	4 133 018,40	3 689 080,80	443 937,60	12,03
CONSOMMATION M/SES & MAT				
60710000 - ACHATS COMPOUND FRAN	923 689,36	921 169,85	2 519,51	0,27

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
60710001 - Achats Coupound Intracom	67 232,16		67 232,16	
60730000 - ACHATS BARDAGE	1 259 764,67	985 286,79	274 477,88	27,86
60731000 - ACHATS TERRASSES	211 957,74	325 568,53	-113 610,79	-34,90
60731200 - ACHATS TERRASSES INTR	254 100,21	115 274,21	138 826,00	120,43
60732000 - ACHATS PERSIENNES	47 340,15	23 411,80	23 928,35	102,21
60760000 - ACHATS CAVALIERS+ACCE	101 885,01	283 524,35	-181 639,34	-64,06
60760800 - Accessoires de TECHLIFE	379,00	4 409,73	-4 030,73	-91,41
Achats de marchandises	2 866 348,30	2 658 645,26	207 703,04	7,81
60370000 - Variat. stocks marchandises	-84 567,87	-50 812,13	-33 755,74	66,43
Variation de stock (m/ses)	-84 567,87	-50 812,13	-33 755,74	66,43
60260000 - Achats emballages	5 284,91	437,16	4 847,75	NS
Achats de m.p & aut.approv.	5 284,91	437,16	4 847,75	NS
Variation de stock (m.p.)				
60400000 - Frais de logistique et stockage	109 781,92	125 830,12	-16 048,20	-12,75
60480000 - PRESTATIONS TECHLIFE	53 049,86	81 019,91	-27 970,05	-34,52
60490000 - PRESTATIONS DIVERS	46 501,95	46 771,98	-270,03	-0,58
60611000 - Fournitures électricité	576,21	812,13	-235,92	-29,05
60614000 - Fournitures carburant	11 394,58	15 286,36	-3 891,78	-25,46
60630000 - Achats de petit équipement	4 331,26	5 423,16	-1 091,90	-20,13
60630100 - Petits équipements TECHLIF		471,30	-471,30	-100,00
60640000 - Achats fournitures administrat	4 867,93	5 127,93	-260,00	-5,07
61300000 - Locations		188,98	-188,98	-100,00
61321000 - LOCATION CELTIC PARK	34 018,05	34 009,77	8,28	0,02
61351000 - Locations Copieur Locam	2 379,36	2 379,36		
61352000 - Locations véhicules DG		4 269,84	-4 269,84	-100,00
61352100 - LOC V40 CW-019-YR	4 242,24	6 086,49	-1 844,25	-30,30
61352101 - LOC V40 CX-294-EA	4 556,91	5 394,74	-837,83	-15,53
61352102 - LOC V40 DF-808-RP	6 477,90	5 157,62	1 320,28	25,60
61352103 - LOC V40 DF-513-RP	6 477,90	5 157,62	1 320,28	25,60
61352104 - LOC V40 DF-154-YN	6 606,73	4 819,90	1 786,83	37,07
61352105 - LOC V40 DH377FQ	6 177,82	4 829,02	1 348,80	27,93
61352106 - Loc V40 DM-890-NC	5 930,76	6 596,32	-665,56	-10,09
61352107 - Loc V40 DM-900-NC	5 930,76	5 821,00	109,76	1,89
61352108 - LOC Passat DZ-778-CD	5 802,16		5 802,16	
61352200 - LOC PONCTUELLES VEHIC		2 188,65	-2 188,65	-100,00
61352300 - LOC PONCTUELLES VEHIC	1 552,99	1 093,99	459,00	41,96
61352400 - LOC PONCTUELLES VEHIC	1 714,41		1 714,41	
61353000 - Locations Dropbox	1 707,14	1 200,08	507,06	42,25
61354000 - DAT BIM about support bonc	8 740,00		8 740,00	
61400000 - Charges locatives & coproprié	6 380,00	6 129,34	250,66	4,09
61520000 - Entretien immobilier	1 740,00	2 082,40	-342,40	-16,44
61550000 - Entretien sur biens mobiliers	636,69	647,15	-10,46	-1,62
61552000 - Entretien du matériel de trans	6 745,37	12 977,03	-6 231,66	-48,02
61560000 - Maintenance	17 693,64	11 074,44	6 619,20	59,77
61561000 - MAINTENANCE LOGICIEL S	6 410,16	3 880,79	2 529,37	65,18
61562000 - Maintenance Site web	1 000,00		1 000,00	
61600000 - Primes d'assurance	3 591,88	501,67	3 090,21	615,98
61610000 - Assurances multirisques	1 087,24	1 123,80	-36,56	-3,25
61640000 - Assurance Responsabilité Civ	47 796,12	44 426,23	3 369,89	7,59
61650000 - Insolvabilité clients	11 897,62	10 592,29	1 305,33	12,32
61660000 - Assurances véhicules	8 884,76	13 103,62	-4 218,86	-32,20
61670000 - Assurance prêt HSBC	280,77	424,62	-143,85	-33,88

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
61680000 - Autres assurances	1 249,36	1 142,45	106,91	9,36
61700000 - Etudes et recherches	161 597,06	159 574,07	2 022,99	1,27
61702000 - LUNA COMP Etudes et Rech		32 898,70	-32 898,70	-100,00
61710000 - Etudes et Recherches par TE		1 462,52	-1 462,52	-100,00
61810000 - Documentation générale	440,49	20,00	420,49	NS
61830000 - Documentation technique	4 403,00	1 162,12	3 240,88	278,88
62220000 - Commissions et courtages su	4 884,58		4 884,58	
62261000 - HONORAIRES CONSEIL JU	30 486,89	20 098,57	10 388,32	51,69
62262000 - HONORAIRES EXPERT CO	18 498,00	43 293,39	-24 795,39	-57,27
62262100 - Honoraires Social	3 828,65		3 828,65	
62263000 - HONORAIRES COMM. AUX	31 597,81	32 628,71	-1 030,90	-3,16
62264000 - HONORAIRES GERMAIN M	549,00	4 040,20	-3 491,20	-86,41
62266000 - HONORAIRES DIVERS	24 959,74	8 294,96	16 664,78	200,90
62267000 - HONORAIRES DE RECRUT	23 100,00	35 750,00	-12 650,00	-35,38
62268000 - HONORAIRES PM	240 000,00	180 000,00	60 000,00	33,33
62269000 - HONORAIRES BOURSE	25 516,67	18 000,00	7 516,67	41,76
62270000 - Frais d'actes et contentieux	7 917,11	806,34	7 110,77	881,86
62275000 - Frais assurance crédit	1 640,98	2 418,66	-777,68	-32,15
62280000 - Honoraires Marketing		1 619,51	-1 619,51	-100,00
62281000 - Honoraires dvlpt international	2 526,00	16 879,00	-14 353,00	-85,03
62300000 - Publicité	4 185,00		4 185,00	
62310000 - Annonces et insertions	6 042,91	7 984,58	-1 941,67	-24,32
62320000 - Echantillons		1 815,29	-1 815,29	-100,00
62321000 - ECHANTILLONS TECHLIFE		6 184,75	-6 184,75	-100,00
62330000 - Foires et expositions	24 393,10	37 234,62	-12 841,52	-34,49
62340000 - Cadeaux à la clientèle	889,95	4 962,33	-4 072,38	-82,07
62360000 - Catalogues et imprimés	7 412,32	6 761,64	650,68	9,62
62380000 - Divers (pourboires, dons cour	30,00		30,00	
62410000 - Transports sur achats	48 974,90	5 223,39	43 751,51	837,61
62410800 - Transp Refact par TECHLIFE		2 460,00	-2 460,00	-100,00
62420000 - Transports sur ventes	81 029,02	121 081,40	-40 052,38	-33,08
62420500 - Transport s/ échantillons	8 172,94	8 037,38	135,56	1,69
62420600 - Transport s/compound	3 691,28		3 691,28	
62420700 - Transport s/ maquette	239,80		239,80	
62480000 - Transports divers	1 845,50		1 845,50	
62510000 - Voyages et déplacements	139 859,23	142 260,51	-2 401,28	-1,69
62530000 - Forfait kilométriques	5 335,26		5 335,26	
62570000 - Réceptions	29 435,56	44 408,28	-14 972,72	-33,72
62610000 - Frais postaux	3 618,48	6 949,91	-3 331,43	-47,93
62621000 - TELEPHONE FIXE + INTER	6 630,03	8 060,36	-1 430,33	-17,75
62622000 - TELEPHONE PORTABLE	13 825,31	10 591,22	3 234,09	30,54
62700000 - Services bancaires	1 047,79	474,84	572,95	120,66
62720000 - Commissions sur emprunts	600,00	3 927,52	-3 327,52	-84,72
62770000 - Réaf fact SG Frais bourse BS		9 043,96	-9 043,96	-100,00
62780000 - Prestations de services banca	5 578,97	7 100,15	-1 521,18	-21,42
62810000 - Cotisations diverses	4 424,49	8 712,54	-4 288,05	-49,22
62820000 - Formation		1 865,00	-1 865,00	-100,00
Autres achats & charges externes	1 427 420,27	1 482 128,52	-54 708,25	-3,69
Total	4 214 485,61	4 090 398,81	124 086,80	3,03
MARGE SUR M/SES & MAT	-81 467,21	-401 318,01	319 850,80	-79,70

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
CHARGES				
63330000 - Formation continue (organism	4 197,84	5 370,06	-1 172,22	-21,83
63350000 - Taxe d'apprentissage (verst li	5 441,03	6 388,36	-947,33	-14,83
63511000 - Contribut° économique territ	564,00	1 571,00	-1 007,00	-64,10
63512000 - Taxes foncières	5 398,84	5 235,59	163,25	3,12
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	2 119,50	1 701,00	418,50	24,60
63540000 - Droits d'enregistrements		49,50	-49,50	-100,00
Impôts, taxes et vers. assim.	17 721,21	20 315,51	-2 594,30	-12,77
64110000 - Salaires appointements	800 151,78	917 010,57	-116 858,79	-12,74
64120000 - Congés payés	-6 449,59	8 051,16	-14 500,75	-180,11
64130000 - Primes et gratifications	-1 405,00	6 221,39	-7 626,39	-122,58
64140000 - Indemnités et avantages diver	16 072,55	22 455,47	-6 382,92	-28,42
64141000 - Indemnités Rupture Conventi	5 000,00	5 107,56	-107,56	-2,11
Salaires et Traitements	813 369,74	958 846,15	-145 476,41	-15,17
64510000 - Cotisations à l'URSSAF	242 354,49	282 445,65	-40 091,16	-14,19
64532000 - Cotisations retraites (salariés)	77 376,28	31 790,58	45 585,70	143,39
64533000 - Retraite Cadres		58 749,56	-58 749,56	-100,00
64550000 - CHGES/CONGES PAYES	-2 886,18	3 589,44	-6 475,62	-180,41
64551000 - CHGES/PRIMES A PAYER	-866,00	3 191,56	-4 057,56	-127,13
64561000 - PREVOYANCE CADRES		5 877,18	-5 877,18	-100,00
64572000 - MUTUELLE	15 548,87	15 410,71	138,16	0,90
64590000 - CICE		-8 693,00	8 693,00	-100,00
64700000 - Autres charges sociales		173,33	-173,33	-100,00
64750000 - Médecine du travail et pharm	1 014,80	1 890,00	-875,20	-46,31
64800000 - Autres charges de personnel	3 460,86	8 190,18	-4 729,32	-57,74
64900000 - Crédit d'impôt compétitivité en	-6 752,22		-6 752,22	
Charges sociales	329 250,90	402 615,19	-73 364,29	-18,22
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	285 345,51	284 558,60	786,91	0,28
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	104 160,18	101 723,24	2 436,94	2,40
68120000 - Dot. amort. ch. exploit. à répa	15 647,96	15 647,96		
68150000 - Dot. prov. risques & ch. exploi	24 232,00		24 232,00	
68173000 - Dot. prov. dépréc. stocks en-c	11 730,92	5 000,00	6 730,92	134,62
68174000 - Dot. prov. dépréc. créances cl	4 710,81	1 459,64	3 251,17	222,74
Amortissements et provisions	445 827,38	408 389,44	37 437,94	9,17
65100000 - Redevances pour brevets, lic	93 993,70		93 993,70	
65400000 - Pertes s/créances irrécouvrab		1 406,96	-1 406,96	-100,00
65800000 - Charges diverses gestion cou	28,96	230,46	-201,50	-87,43
Autres charges	94 022,66	1 637,42	92 385,24	NS
Total	1 700 191,89	1 791 803,71	-91 611,82	-5,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 781 659,10	-2 193 121,72	411 462,62	-18,76
76500000 - Escomptes obtenus	2 658,52	40,00	2 618,52	NS
76600000 - Gains de change		6,91	-6,91	-100,00
76800000 - Autres produits financiers	1 776,84	4 675,09	-2 898,25	-61,99
Produits financiers	4 435,36	4 722,00	-286,64	-6,07
66116100 - INTERETS PRET HSBC 182	1 673,45	2 580,18	-906,73	-35,14
66116200 - INTERETS PRET HSBC 300	2 351,87	4 132,42	-1 780,55	-43,09
66116300 - INTERETS PRET CE 500KÇ	4 870,72	10 704,74	-5 834,02	-54,50
66116400 - INTERETS PRET HSBC 39.2	670,87	813,76	-142,89	-17,56

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
66116500 - INTERETS PRET HSBC 21K	340,68	435,93	-95,25	-21,85
66116600 - INTERETS PRET HSBC 29.8	424,26	519,35	-95,09	-18,31
66116700 - INTERETS PRET CE 25KÇ	274,26	454,09	-179,83	-39,60
66118000 - INTERET PRET CE 100K€	1 829,78	1 977,99	-148,21	-7,49
66119000 - INT PRET BPI 500 KE	22 600,00	13 371,67	9 228,33	69,01
66119100 - INT PRET BPI 250 K€	11 082,50		11 082,50	
66160000 - Intérêts bancaires /cptes cour	1 591,87	5 799,80	-4 207,93	-72,55
66168100 - INTERETS OC 299 KE	17 145,10	24 936,90	-7 791,80	-31,25
66168200 - INTERETS OBSA 599 KE	36 721,64	28 519,91	8 201,73	28,76
66500000 - Escomptes accordés	2 242,69	2 759,50	-516,81	-18,73
66600000 - Pertes de change	112,00	8,07	103,93	NS
66700000 - Charges sur cession de V.M.	7 717,47		7 717,47	
68610000 - Dot. prov. amort.primo rembo	35 966,14	35 999,02	-32,88	-0,09
68662000 - Dot. prov. dépréc. immob. fina	316 000,00		316 000,00	
Charges financières	463 615,30	133 013,33	330 601,97	248,55
Résultat financier	-459 179,94	-128 291,33	-330 888,61	257,92
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-2 240 839,04	-2 321 413,05	80 574,01	-3,47
77180000 - Autres produits except. de ge	913,20	536,41	376,79	70,24
77200000 - Produits des exercices antérie		1 100,02	-1 100,02	-100,00
77520000 - Prod cessions actifs - Immo c	3 284 000,00		3 284 000,00	
Produits exceptionnels	3 284 913,20	1 636,43	3 283 276,77	NS
67120000 - Pénalités et amendes	705,40	43,71	661,69	NS
67180000 - Autres charges except. de ge	773,00	5 703,87	-4 930,87	-86,45
67500000 - Valeurs compt. éléments actif	639 210,06		639 210,06	
68725000 - Dot. amortissements déroгато	6 123,64		6 123,64	
Charges exceptionnelles	646 812,10	5 747,58	641 064,52	NS
Résultat exceptionnel	2 638 101,10	-4 111,15	2 642 212,25	NS
Participation des salariés				
69510000 - IMPOTS SUR BENEFICES D	-179 019,00	-234 549,00	55 530,00	-23,68
Impôts sur les bénéfices	-179 019,00	-234 549,00	55 530,00	-23,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	576 281,06	-2 090 975,20	2 667 256,26	-127,56

Documents fiscaux

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 007 858	AC	279 016	728 842
		Frais de développement *	CX	837 993	CQ	149 753	688 240
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	42 297	AG	41 081	1 216
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	92 475	AK	38 946	53 529
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	643 738	AS	254 815	388 923
		Autres immobilisations corporelles	AT	109 029	AU	77 331	31 697
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 031 583	CV	316 000	3 715 583
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	59 305	BI		59 305
	TOTAL (II)		BJ	6 824 281	BK	1 156 944	5 667 336
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	633 575	BU	16 730	616 844
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	713 317	BY	8 218	705 099
		Autres créances (3)	BZ	310 852	CA		310 852
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	308 420	CG		308 420	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	90 461	CI		90 461	
	TOTAL (III)	CJ	2 056 627	CK	24 949	2 031 678	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	19 373			19 373	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	43 428			43 428	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 943 711	IA	1 181 893	7 761 818	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SA NEOLIFE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 344 513)			DA	7 344 513	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	589 857	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	390 000	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(4 860 884)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	576 281	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	6 123	
	TOTAL (I)			DL	4 045 891	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	24 232	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	24 232	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	1 043 017	
	Autres emprunts obligataires			DT	11 169	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 088 547	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	190 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 059 591	
	Dettes fiscales et sociales			DY	199 292	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	100 074	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 691 694		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 761 818		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">{</div> <div> <p>Réserve spéciale de réévaluation (1959)</p> <p>Ecart de réévaluation libre</p> <p>Réserve de réévaluation (1976)</p> </div> </div>	IC			
			1D			
			1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	2 235 741	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	592	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

				Exercice N				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE								
Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 325 212	FB	177 521	FC	3 502 733	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	67 021	FH	14 027	FI	81 048	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 392 233	FK	191 548	FL	3 583 782	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	512 950	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	36 210	
	Autres produits (1) (11)					FQ	74	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 133 018
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 866 348	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(84 567)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 284	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 427 420	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 721	
	Salaires et traitements*					FY	813 369	
	Charges sociales (10)					FZ	329 250	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	405 153
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	16 441
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	24 232
	Autres charges (12)						GE	94 022
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 914 677	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 781 659)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 435	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	4 435	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	351 966	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	103 819	
	Différences négatives de change					GS	112	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	7 717	
Total des charges financières (VI)						GU	463 615	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(459 179)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 240 839)	

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	913	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	3 284 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 284 913	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 478	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	639 210	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	6 123	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	646 812	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	2 638 101	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(179 019)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	7 422 366	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	6 846 085	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	576 281	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	36 210
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	93 993	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		TOTAL I				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	1 772 133		D8			D9	987 044			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	278 219		KE			KF	283 415			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	596 138		KT			KU	47 600			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	48 255		KW			KX				
		Matériel de transport*			KY			KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	57 611		LC			LD	3 161			
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	702 005		LO			LP	50 761			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T				
	Autres participations				8U	705 240		8V			8W	3 326 343			
	Autres titres immobilisés				IP			IR			IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	33 605		IU			IV	25 699			
	TOTAL IV				LQ	738 845		LR			LS	3 352 042			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 491 205		ØH			ØJ	4 673 264				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				4			
		TOTAL I				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN			CØ	913 326		DØ	1 845 852		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	368 695		LV	58 167		LW	134 773		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS			MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	643 738		MK			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU			MM	48 255		MN			MO		
		Matériel de transport		IV			MP			MQ			MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW			MS	60 773		MT			MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB	
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF	
	TOTAL III				IY			NG	752 767		NH			NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW	
	Autres participations				IO			ØX	4 031 583		ØY			ØZ	
	Autres titres immobilisés				II			2B			2C			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	59 305		2F			2G	
	TOTAL IV				I3			NJ	4 090 888		NK			2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	368 695		ØK	971 493		ØL	6 824 281		ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	477 959	EL	277 227	EM	326 417	EN	428 769
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	78 398	PF	8 156	PG	6 527	PH	80 027
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	167 420	QA	87 394	QB		QC	254 815
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	21 943	QE	7 562	QF		QG	29 505
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 661	QM	9 164	QN		QO	47 825
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	228 025	QV	104 121	QW		QX	332 147
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	784 383	ØP	389 505	ØQ	332 944	ØR	840 944

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	6 123		NM			NO	6 123	
Total général (I+II+III+IV)	NP	6 123	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	6 123
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	6 123	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	6 123

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		35 021		Z9	15 647	Z8	19 373
Primes de remboursement des obligations		79 394		SP	35 966	SR	43 428

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	6 123	TN		TO	6 123
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z		TS	6 123	TT		TU	6 123	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	24 232	5X		5Y	24 232
	TOTAL II	5Z		TV	24 232	TW		TX	24 232
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V	316 000	9W		9X	316 000
	06		07		08		09		
	Sur stocks et en cours	6N	5 000	6P	11 730	6R		6S	16 730
	Sur comptes clients	6T	3 507	6U	4 710	6V		6W	8 218
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	8 507	TY	332 441	TZ		UA	340 949	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	7C	8 507	UB	362 797	UC		UD	371 305
		UE		UE	40 673	UF			
		UG		UG	316 000	UH			
		UJ		UJ	6 123	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	59 305	UV		UW	59 305			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 356		10 356					
	Autres créances clients		UX	702 960		702 960					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	185 771		185 771				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	65 322		65 322				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	3 789		3 789					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	55 969		55 969					
	Charges constatées d'avance		VS	90 461		90 461					
TOTAUX			VT	1 173 937	VU	1 114 632	VV	59 305			
RENVIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1 043 017		347 999		695 018				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	11 169		11 169						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	592		592					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 087 955		327 021		623 433		137 500	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	190 000		190 000						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 059 591		1 059 591						
Personnel et comptes rattachés		8C	79 357		79 357						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	118 674		118 674						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	842		842					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	418		418					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	100 074		100 074						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 691 694	VZ	2 235 741		1 318 452		137 500	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	250 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	354 030	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>SA NEOLIFE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2016</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		9 597		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		2 119		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		24 232		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ		705		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR		928 935	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
			Majoration d'amortissement*						XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG	185 771
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH		185 771	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		743 164		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		743 164	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO			

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	5 393 735
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	743 164
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	4 650 570
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	4 650 570
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	30 059
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PRC quote part situation nette		8X	24 232
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓	
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SA NEOLIFE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(2 769 908)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 090 975)			Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
					Report à nouveau	ZF						
	TOTAL I	ØF	(4 860 884)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(4 860 884)					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance										YT	209 333
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 99 048)										XQ	108 695
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	149 988
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	265 516
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 4 424)										ST	693 885
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 427 420
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	564
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	17 157
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	17 721	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	735 532
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	827 281
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *										ØB	816 224
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP	12
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				316 000	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			2 644 789			(316 000)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA NEOLIFE

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
PROV R&D	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	219 286)				
	30/09/2013	441 024		221 737					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		219 286	(219 286)					
Frais R&D prov 4T13	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	45 678)				
	31/12/2013	83 473		37 795 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		45 678	(45 678)					
ACTIVATION R&D CLAD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	27 148)				
	31/03/2014	45 458		18 309 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		27 148	(27 148)					
ACTIVATION R&D DECK	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	44 244)				
	30/06/2014	68 360		24 115 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		44 244	(44 244)					
ACTIVATION R&D FIBR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	10 655)				
	31/12/2014	14 260		3 604 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		10 655	(10 655)					
ACTIVATION R&D CLAD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	26 234)				
	30/06/2015	30 965		4 730 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		26 234	(26 234)					
ACTIVATION R&D DECK	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	17 489)				
	30/06/2015	20 643		3 153 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		17 489	(17 489)					
ACTIVATION R&D FIBR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	34 979)				
	30/06/2015	41 287		6 307 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		34 979	(34 979)					
ACTIVATION R&D CLAD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	28 912)				
	31/12/2015	30 523		1 610 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		28 912	(28 912)					
ACTIVATION R&D DECK	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	19 275)				
	31/12/2015	20 349		1 073 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		19 275	(19 275)					
ACTIVATION R&D FIBR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	69 198)				
	31/12/2015	73 054		3 855 (
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		69 198	(69 198)					
DEMANDE DE BREVET 1	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	212 285)				
	12/10/2012	4 106		714					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 391	215 677	212 285					
DEMANDE DE BREVET 1	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	208 160)				
	12/11/2012	4 006		680					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 325	211 486	208 160					
ACHAT MARQUE NEOLIF	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/01/2001								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation
SA NEOLIFE

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 16 %	0 %	
DEMANDE DE BREVET 1	01/02/2013	3 549		563	186 190				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 646	189 836	186 190					
DEMANDE DE BREVET 1	01/02/2013	3 349		532	176 321				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2 816	179 138	176 321					
DEMANDE DE BREVET 1	06/02/2013	4 049		640	213 351				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 408	216 760	213 351					
DEMANDE DE BREVET 1	07/03/2013	4 049		623	214 443				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 425	217 869	214 443					
DEMANDE DE BREVET 1	05/04/2013	3 349		502	178 184				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2 846	181 031	178 184					
DEMANDE BREVET 1318	15/10/2013	2 841		351	155 849				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2 489	158 339	155 849					
DEMANDE BREVET 5261	06/11/2013	2 938		354	161 706				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2 583	164 290	161 706					
DEMANDE BREVET 14/5	05/02/2014	3 789		410	211 476				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 378	214 855	211 476					
DDE BREVET 13/51670	25/02/2014	1 000		105	55 987				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		894	56 881	55 987					
DDE BREVET 13/52885	20/03/2014	1 200		122	67 445				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1 077	68 523	67 445					
DDE BREVET 13/50921	24/04/2014	1 073		104	60 624				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		968	61 593	60 624					
DDE BREVET 13/50757	15/05/2014	1 200		113	68 019				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1 086	69 105	68 019					
DDE BREVET 13188100	16/10/2014	3 824		280	221 775				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 543	225 318	221 775					
DDE BREVET 15/51522	26/02/2015	4 249		235	251 225				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		4 013	255 239	251 225					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation
SA NEOLIFE

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 16 %	0 %	
BREVET 13803098.6 S	10/07/2015	4 588		168	276 613				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DDE BREVET FR 2016/	02/03/2016	5 008		22	312 036				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACTIVATION R&D CLAD	31/03/2016	14 642		40 (14 601)				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACTIVATION R&D DECK	31/03/2016	9 762		27 (9 734)				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACTIVATION R&D FIBR	31/03/2016	19 523		54 (19 468)				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤ À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I		Production de l'entreprise	
Ventes de marchandises	OA		3 502 733
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC		81 048
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		512 950
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		74
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		4 037
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 1	OM	4 100 845
II		Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		2 866 348
Variation de stocks (marchandises)	OO	(84 567)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		5 284
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 325 105
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		3 267
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		94 022
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	4 209 460
III		Valeur ajoutée produite	
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	(108 614)
IV		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 587 819
Période de référence	GY	0 1 // 0 1 / 2 0 1 6	GZ 3 1 // 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NEOLIFE

ADRESSE (voie) 304 route Nationale 6

CODE POSTAL 69760

VILLE LIMONEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination NEXSTAGE

N° SIREN (si société établie en France) 442666830 % de détention 31.82 Nb de parts ou actions 5 957 632

Adresse : N° 19 Voie Avenue Georges V

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NEOLIFE

ADRESSE (voie) 304 route Nationale 6

CODE POSTAL 69760 VILLE LIMONEST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SASU Dénomination NEOCO

N° SIREN (si société établie en France) 819454257 % de détention 100.00

Adresse : N° 304 Voie route Nationale 6

Code Postal 69760 Commune LIMONEST Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination TECHLIFE

N° SIREN (si société établie en France) 801787284 % de détention 80.47

Adresse : N° 304 Voie route Nationale 6

Code Postal 69760 Commune LIMONEST Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2017**

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SA NEOLIFE	
SIRET	
7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
304 route Nationale 6	
69760 LIMONEST	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	Déficit	0
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines
				<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
				<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS ORIAL	
12-15 quai du commerce 69336 LYON CEDEX 09	
	Tél : 04 78 43 45 55
- du conseil :	
	Tél :
- de l'association agréée :	
	Tél :
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2017

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE

du 01/01/2016

Adresse 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST

au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR Voisin Bernard Directeur Recherche & Développement	67, boulevard Leon Blanc 73100 Aix les Bains
2	MADAME Moulin Florence Directrice Marketing	25, avenue de l'Hippodrome 69890 La Tour de Salvagny
3	MONSIEUR Marin Laflèche Sébastien Directeur Administratif et financier	3, chemin de Ronde 69570 Dardilly
4	MONSIEUR Andre Patrick Directeur Industriel	706, route de la Buisse 38500 Coublevie
5	MONSIEUR Pinto José Responsable commercial	1571, rue Louis Bleriot 78530 Buc
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	113 292	3 086		116 379	18 967			135 346
2	113 031	300		113 331	12 886			126 218
3	95 344	300		95 644	7 065			102 710
4	72 130	2 786		74 916	4 717			79 634
5	50 754	2 350		53 105	5 452			58 557
6								
7								
8								
9								
10								
**	444 553	8 824		453 377	49 090			502 468

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	889
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	29 435
Total	30 325

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	532 793	- de l'exercice 2016.. ⑩
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩

Nom et qualité du signataire
MARCHE Patrick
Président du conseil d'administration

À LIMONEST, le 28/02/2017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SA NEOLIFE
 753030790 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	6 752

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	112 537
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	179 020

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de 2016

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le ¹	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	
Activités	G1	Code NACE		SIREN

<ul style="list-style-type: none"> • Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)* 		<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère	CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1	AZ	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises nouvelles créées en N-1 	BZ	<input type="checkbox"/>	<i>Préciser la date de début d'activité (cf notice)</i>						
<ul style="list-style-type: none"> • PME au sens communautaire* 	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)</i> AUT						
<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires HT 	DZ	3 583 782							
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salariés 	CZ	16		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chercheurs et techniciens 	EZ	10			
<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS* 	IZ	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5) 	FZ			<ul style="list-style-type: none"> • Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sixies A du CGI)* 	GZ	<input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2016	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	2 094
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche <i>(sauf dépenses lignes 4 et 5)</i>	3	323 548
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs <i>(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)</i>	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	163 344

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	488 986
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	5 083
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	494 070
DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2016	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	15a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	74 862
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	74 862
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	1 300
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	1 300
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	1 300
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	76 162

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	76 162
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	10 074 862
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	76 162

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2016
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	570 232
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	26 500
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	596 732
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	596 732
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	596 732
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	179 020
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	179 020
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	179 020
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50 %] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉS PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2016	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40 %] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	179 020
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail [fiscal www.impots.gouv.fr](http://fiscal.www.impots.gouv.fr).

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2016	Clos le	31/12/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	75303079000020
SA NEOLIFE 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	112 537
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	6 752
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	6 752
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	6 752
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	6 752

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Annexes fiscales

